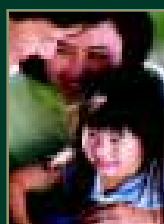


DIALOGUE *sur*
L'ASSURANCE-VIE



LA
Great-West
COMPAGNIE  D'ASSURANCE-VIE

Posséder la bonne protection d'assurance-vie peut avoir un impact considérable sur votre vie et sur celle des personnes qui vous sont chères. Un programme de sécurité financière adéquat peut faire toute la différence entre assurer l'avenir financier de vos proches ou leur laisser en héritage des dettes qu'ils devront acquitter à même un revenu insuffisant.

DIALOGUE *sur*

L'ASSURANCE-VIE

Les rudiments de l'assurance-vie dans un langage facile à comprendre	4
Le rôle de l'assurance-vie dans votre vie	4
Les avantages de l'assurance-vie	6
Un patrimoine instantané	6
De l'argent en main rapidement	6
Des avantages financiers dont vous pouvez profiter	6
D'autres avantages	6
Qui a besoin d'assurance-vie?	8
Les gens qui ont des personnes à leur charge	8
Les gens qui n'ont pas de responsabilités familiales	8
Les gens qui ont un patrimoine à préserver	8
Les gens qui possèdent une entreprise	8
Les gens qui désirent faire un legs	10
Les gens qui désirent mettre en place un programme d'assurance pour un enfant ou un petit-enfant	10
Quand devriez-vous souscrire une assurance-vie?	10
Quel montant d'assurance-vie vous faut-il?	10
Quel type d'assurance pouvez-vous souscrire?	12
Assurance-vie permanente	12
Assurance-vie universelle	12
Assurance permanente avec participation	12
Assurance-vie temporaire	13
Une combinaison d'assurance-vie permanente et temporaire dans une même police	13
Autres types d'assurance temporaire	14
Assurance-vie temporaire décroissante	14
Assurance collective	14
L'assurance qui convient à vos besoins – En avoir pour votre argent	16
Obtenir des conseils professionnels	16
La nouveauté n'est pas toujours un gage d'excellence	17
Une assurance-vie sur mesure	17
Choisir la bonne compagnie	18
Laissez-nous vous aider	18
Glossaire de termes d'assurance-vie	20

Les rudiments de l'assurance-vie dans un langage facile à comprendre

En général, les Canadiens conviennent que l'assurance-vie devrait faire partie de tout bon programme de sécurité financière, mais beaucoup d'entre eux ne savent pas trop quel type d'assurance il leur faut ni où se la procurer.

La brochure intitulée *Dialogue sur l'assurance-vie* explique les notions fondamentales de l'assurance-vie en des termes simples et faciles à comprendre. Vous y trouverez les renseignements que vous recherchez en réponse à des questions importantes :

- **Ai-je besoin d'assurance-vie?**
- **Pour quel montant d'assurance-vie devrais-je m'assurer?**
- **Quel genre d'assurance-vie devrais-je souscrire?**

Votre conseiller en sécurité financière peut vous aider à combler tous vos besoins et à atteindre vos objectifs en matière de sécurité financière. Un programme de sécurité financière doit tenir compte de l'assurance-vie, des économies, des biens tels que votre maison, votre chalet ou votre entreprise, ainsi que toutes autres formes d'assurance que vous possédez. Tous les éléments de ce programme doivent s'imbriquer les uns dans les autres de façon à former un tout adapté à vos besoins particuliers.

Le rôle de l'assurance-vie dans votre vie

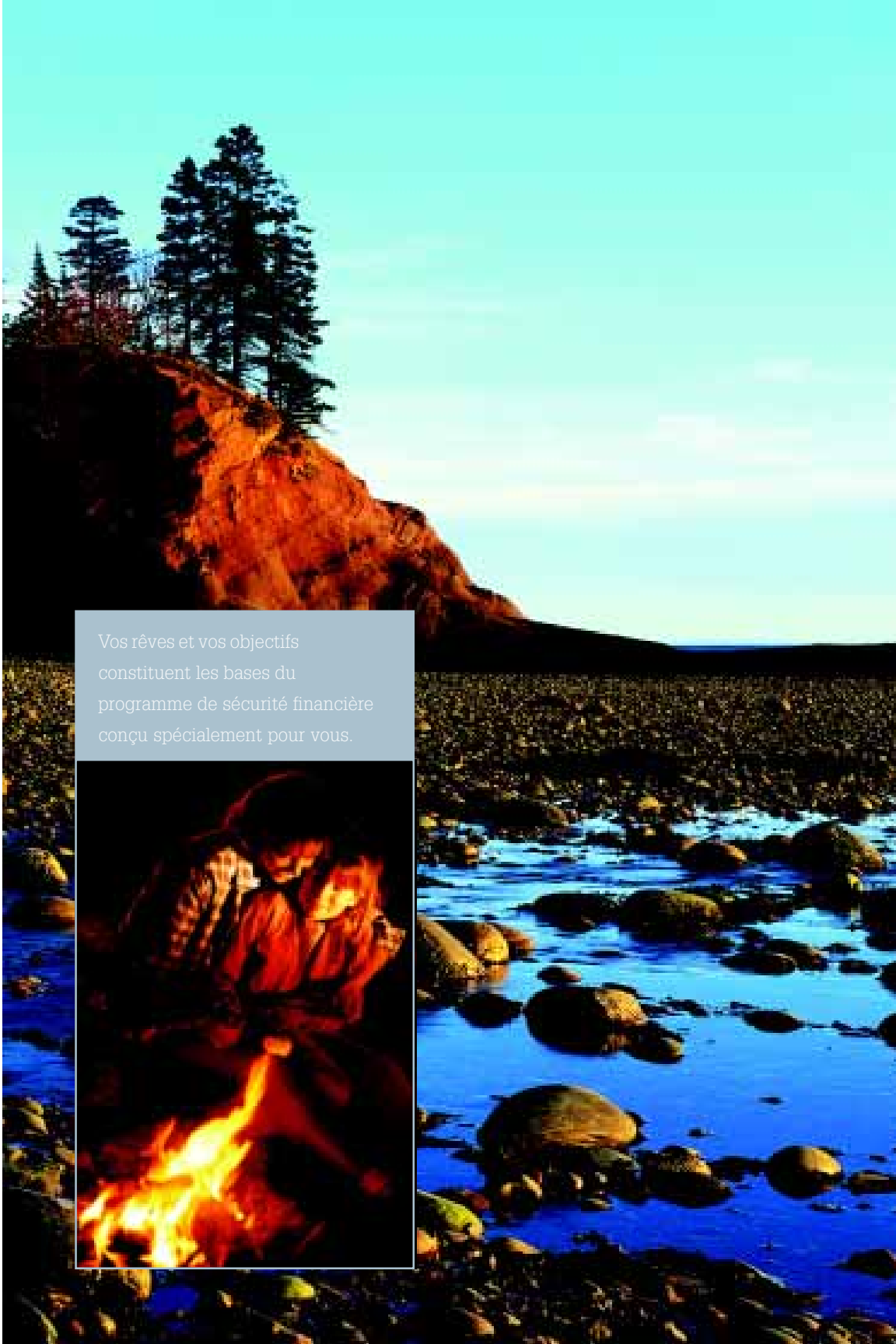
L'assurance-vie contribue à créer une certaine sécurité pour vous et votre famille. En effet, si vous deviez décéder subitement, elle pourrait servir :

- à régler les derniers frais et toute autre dette que vous pourriez avoir,
- à procurer un revenu à votre famille,
- à assurer à votre famille les ressources nécessaires pour maintenir un niveau de vie confortable, et
- à laisser un legs à un organisme de bienfaisance dont la cause vous tient à cœur.

De votre vivant, certaines polices d'assurance-vie peuvent servir :

- à constituer un fonds d'épargne fiscalement avantageux duquel vous pourriez retirer des sommes au besoin pour profiter des occasions qui se présentent, tant sur le plan personnel que commercial, pour suppléer votre revenu de retraite ou pour assumer le coût des soins de longue durée ou à domicile requis par un membre de votre famille (demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous remettre un exemplaire du guide *Options pour avoir accès aux valeurs de rachat de votre police* afin de connaître toutes les options et les considérations d'ordre fiscal).

L'assurance-vie est donc un élément important de votre programme de sécurité financière.



Vos rêves et vos objectifs
constituent les bases du
programme de sécurité financière
conçu spécialement pour vous.



Les avantages de l'assurance-vie

Un patrimoine instantané

Rares sont les gens, en particulier ceux qui ont une jeune famille, qui disposent de suffisamment d'économies pour protéger adéquatement leurs êtres chers dans l'éventualité du décès du principal soutien de famille. L'assurance-vie peut aider à constituer un patrimoine à un moment où le besoin d'argent est sans doute le plus pressant. Il s'agit d'un moyen abordable d'assurer le bien-être financier continu de votre famille.

De l'argent en main rapidement

Votre bénéficiaire, c'est-à-dire la personne que vous avez désignée pour toucher le montant de l'assurance, recevra le chèque de règlement dans les jours suivant la réception par la compagnie d'assurance des renseignements dont elle a besoin. En revanche, les économies et certains autres éléments d'actif peuvent être immobilisés pendant un certain temps après le décès.

Des avantages financiers dont vous pouvez profiter

Certaines personnes croient que l'assurance-vie ne devient payable qu'au décès. Ce n'est absolument pas le cas. En fait, un grand nombre de polices d'assurance permanente (c'est-à-dire d'assurance avec participation et d'assurance-vie universelle) accumulent une valeur de rachat à laquelle vous pouvez avoir accès de votre vivant. La valeur de rachat représente les fonds que vous avez accumulés dans votre police. La valeur de rachat qui se capitalise vous donne même droit à des avantages fiscaux. En effet, la valeur de rachat croît à l'abri de l'impôt et n'est généralement imposable qu'au moment où vous la

touchez. Vous pouvez vous servir de la valeur de rachat de votre police :

- pour vous garantir des fonds en cas d'urgence,
- pour verser la mise de fonds initiale sur une maison ou un chalet,
- pour démarrer ou agrandir une entreprise,
- pour garantir un emprunt auprès d'un établissement de crédit tiers,
- pour suppléer à votre revenu de retraite, ou
- pour acquitter les soins de longue durée ou à domicile requis par vous ou votre conjoint.

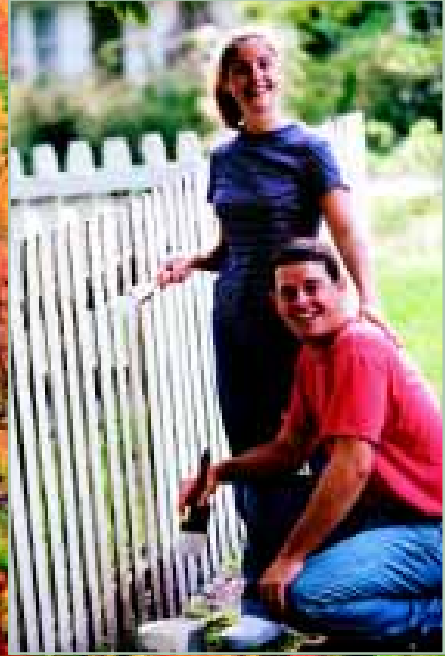
Vous pouvez vraiment utiliser cet argent à votre guise!

Pour en savoir davantage sur les polices qui accumulent une valeur de rachat, demandez à votre conseiller en sécurité financière un exemplaire de la brochure intitulée *Quel type d'assurance-vie est le plus avantageux?* Elle est adaptée à chacune des étapes suivantes de votre vie : début de votre carrière, famille préoccupée ou lorsque vos enfants ont quitté le foyer familial. La brochure *Quel type d'assurance-vie est le plus avantageux?...* est aussi produite en fonction de vos besoins, à titre de personne aisée et bien établie ou à titre de propriétaire d'entreprise.

D'autres avantages

- le capital-décès n'est pas imposable;
- les frais d'homologation peuvent être évités si vous prenez soin de désigner un bénéficiaire autre que votre succession;
- contrairement à un testament, les renseignements concernant votre assurance-vie peuvent demeurer confidentiels; et
- dans un grand nombre de cas, l'assurance-vie se trouve à l'abri des créanciers.

Une police d'assurance peut jouer un rôle clé dans la préservation de la sécurité financière des membres de votre famille tout au long de leur vie.



Qui a besoin d'assurance-vie?

Les gens qui ont des personnes à leur charge

Pour ce qui est des gens dont la subsistance dépend de vous - conjoints, enfants ou un adulte à charge - l'assurance-vie peut jouer un rôle fondamental dans la préservation de leur autonomie financière. En plus de compenser la perte de revenus, le produit de la police d'assurance-vie peut servir à régler les frais funéraires et d'autres frais, notamment des versements hypothécaires, des emprunts ou des paiements de cartes de crédit. Si vous êtes un parent au foyer, vous devez également être couvert à cause des dépenses supplémentaires pour les frais de garde s'il devait vous arriver quelque chose.

Les gens qui n'ont pas de responsabilités familiales

Les circonstances et les responsabilités changent au cours de la vie. Vous avez probablement imaginé l'évolution de votre quotidien aux différents carrefours de la vie. Sur le plan financier êtes-vous prêt pour les changements? Avez-vous considéré comment l'assurance-vie peut contribuer à préserver l'intégrité de vos plans de vie? Une protection d'assurance-vie vous offre un nombre considérable d'options et vous procure une grande marge de manœuvre la vie durant. Même si vous êtes célibataire, ou si votre partenaire et vous êtes tous les deux sur le marché du travail, mais n'avez pas d'enfants, l'assurance-vie peut malgré tout jouer un rôle déterminant dans la planification de votre sécurité financière.

Une police d'assurance-vie constitue un moyen efficace et abordable d'assurer le règlement de tous les frais ou de toutes les factures en souffrance que vous laissez, tels les frais juridiques et les impôts, les frais médicaux,

les frais d'obsèques, les versements hypothécaires ou les prêts-automobiles. Elle peut également servir à faire un don à un être cher ou à un organisme de bienfaisance que vous appuyez ou à vous doter d'un supplément de revenu de retraite de votre vivant.

Les gens qui ont un patrimoine à préserver

Beaucoup de gens croient avoir besoin de moins d'assurance en vieillissant alors qu'ils deviennent plus indépendants financièrement. Or, au cours d'une vie, la valeur du patrimoine tend à augmenter. L'assurance-vie peut aider au règlement des impôts qu'il faut inévitablement payer sur la succession au décès. Elle vous permet donc de transmettre à vos bénéficiaires la plus grande partie possible de votre succession. Demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous procurer un exemplaire de la brochure intitulée *Protection de votre patrimoine*.

Les gens qui possèdent une entreprise

Si vous possédez une entreprise, seul ou avec un associé, vous êtes fort probablement personnellement responsable des dettes de l'entreprise. En fait, la grande majorité de vos avoirs étant vraisemblablement liée à l'entreprise, vous avez un besoin pressant de protéger ce que vous avez bâti contre toute circonstance imprévue telle que le décès prématuré ou l'invalidité, ou encore d'assurer un niveau de liquidité adéquat pour diverses raisons, par exemple pour accumuler un revenu de retraite suffisant.

En cas de décès, il est important que vous déteniez une assurance adéquate, sans quoi les réclamations des créanciers de votre entreprise pourraient réduire de façon significative votre patrimoine personnel et priver vos bénéficiaires de la sécurité financière que vous leur réserviez.

Si vous êtes en affaires, seul ou avec un associé, vous avez des besoins d'assurance-vie tout à fait uniques, qui dépendent tant de vos priorités immédiates et de l'étape de croissance atteinte par votre entreprise aujourd'hui, que des objectifs fixés à long terme pour vous, votre famille et votre entreprise.



Par ailleurs, vous voudrez sans doute assurer la transmission ordonnée du droit de propriété de l'entreprise à un membre de votre famille, à des associés ou à un salarié clé. Une police d'assurance-vie peut s'avérer fort utile en la matière.

Votre entreprise est un bien qui garantit un revenu à votre famille, tant de votre vivant qu'après votre décès. Elle constitue vraisemblablement votre bien le plus important, sans compter qu'elle vous procurera un revenu de retraite. L'assurance-vie permet d'assurer à votre famille qu'elle recevra la juste valeur de ce bien à votre décès.

Les gens qui désirent faire un legs

Il se peut que vous désiriez laisser de l'argent à un organisme de bienfaisance dont la cause vous tient à cœur. Grâce à une protection d'assurance-vie, vous pouvez faire un legs durable et procurer à votre œuvre de bienfaisance préférée un financement stable à long terme, et ce, sans réduire le patrimoine revenant à votre famille, ni compromettre votre indépendance financière ultérieurement. Un don planifié soigneusement élaboré constitue une solution fiscalement avantageuse en plus d'équilibrer vos derniers besoins à ceux de votre famille. Demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous procurer un exemplaire de l'imprimé intitulé *Le don planifié en point de mire*.

Les gens qui désirent mettre en place un programme d'assurance pour un enfant ou un petit-enfant

L'assurance-vie permet de jeter les bases d'un solide programme de sécurité financière à l'intention d'un enfant ou d'un petit-enfant. L'assurance peut être exploitée comme un bien flexible qui croît tandis que votre enfant grandit.

Les primes demandées pour les enfants sont relativement faibles et présentent l'avantage de le demeurer pendant toute leur vie.

Quand devriez-vous souscrire une assurance-vie?

La meilleure façon de vous garantir une assurance-vie à un coût raisonnable consiste à la souscrire au moment où vous n'en avez vraisemblablement pas besoin, c'est-à-dire lorsque vous êtes en bonne santé. Cependant, il est rarement trop tard pour souscrire de l'assurance-vie ou mal à propos de le faire.

Vous devriez revoir votre protection d'assurance-vie avec un conseiller en sécurité financière annuellement ou chaque fois qu'il survient un événement important dans votre vie, comme la naissance ou l'adoption d'un enfant ou encore un changement dans votre situation de famille. Votre programme d'assurance devrait, de la même façon, être révisé à l'achat d'une maison ou d'un chalet, à l'obtention d'un nouvel emploi ou au lancement de votre propre entreprise.

Quel montant d'assurance-vie vous faut-il?

La clé pour établir vos besoins en matière d'assurance consiste à déterminer le montant de la protection qu'il vous faut aujourd'hui sans perdre de vue les besoins qui pourraient prendre de l'importance pour vous dans l'avenir.

Le type et le montant d'assurance-vie qu'il vous faut sont déterminés en fonction de la protection nécessaire, de vos revenus et de la période pendant laquelle la protection doit être garantie.



Il est fort possible que la plus lourde obligation qui pèsera sur votre succession sera les impôts exigibles au titre de vos biens.

Quel type d'assurance pouvez-vous souscrire?

Il existe deux sortes d'assurance-vie : l'assurance permanente et l'assurance temporaire. Ce sont deux types de protection différents qui répondent à des besoins nombreux et très variés en matière d'assurance-vie. Il se peut que l'assurance temporaire soit la seule assurance-vie dont vous ayez jamais besoin. Elle peut également convenir en attendant que vous puissiez souscrire une assurance permanente. D'un autre côté, il est possible qu'une combinaison d'assurance temporaire et d'assurance permanente dans une même police constitue la meilleure solution pour vous. Votre conseiller en sécurité financière peut vous montrer quels sont les points forts des deux types d'assurance et ce en quoi ils diffèrent.

Assurance-vie permanente

L'assurance-vie permanente – comme son nom l'indique – vous protège la vie durant. Elle comporte parfois une valeur de rachat et prévoit un capital-décès. Certaines polices d'assurance-vie permanente versent des participations aux propriétaires de police (polices avec participation), d'autres pas (polices sans participation). Si la police permanente que vous envisagez de souscrire comporte une valeur de rachat, vous avez intérêt à lire attentivement le guide descriptif du produit que vous remet la compagnie d'assurance afin de mieux comprendre de quelle manière les titres sous-jacents de la police sont gérés et comment ils sont utilisés pour accumuler de la valeur au sein de la police.

Assurance-vie universelle

L'assurance-vie universelle procure de l'assurance-vie permanente, assortie d'un volet de placements fiscalement

avantageux. La valeur de rachat qui s'accumule dans la police peut être utilisée pour acquitter une partie ou la totalité du coût d'assurance ou pour accroître le capital-décès. Vous pouvez choisir une combinaison de placements qui est tout aussi unique que vous – compte tenu du niveau de risque avec lequel vous vous sentez à l'aise, de vos objectifs financiers et de votre situation financière. Habituellement sans participation aux bénéficiaires, ce type de police convient tout particulièrement aux gens qui désirent gérer activement leur police d'assurance-vie.

Assurance permanente avec participation

Les polices d'assurance permanente avec participation donnent potentiellement droit aux propriétaires de police de toucher des participations. En effet, lorsque le rendement des placements, les résultats de mortalité et la gestion des dépenses sont favorables, le compte de contrats avec participation enregistre des bénéficiaires, dont une partie peut être alors distribuée aux propriétaires de police sous forme de participations. (Voir le glossaire pour une définition plus complète de l'expression *participation aux bénéficiaires*.)

Vous pouvez utiliser vos participations comme bon vous semble. Les options de participation les plus populaires consistent à affecter les participations soit à la souscription d'un complément d'assurance permanente chaque année, soit à la souscription d'une combinaison d'assurance temporaire et d'assurance permanente de façon à obtenir une protection accrue à un coût abordable. La première option garantit un capital-décès croissant pouvant contribuer à contrer les effets de l'inflation à long terme. Les options à prime plus élevée procurent généralement une croissance à long terme plus importante (c'est-à-dire le versement d'une prime plus élevée

signifie habituellement que vous recevrez des montants plus importants à long terme). Le compartiment des placements des polices avec participation étant géré par la compagnie d'assurance, les propriétaires de police n'ont pas à participer au processus de gestion. L'actif du compte de contrats avec participation est géré séparément dans un portefeuille diversifié investi principalement dans des obligations, des prêts hypothécaires, des actions et des biens immobiliers.

Pour en savoir davantage sur les produits d'assurance-vie universelle ou d'assurance avec participation de diverses compagnies, procurez-vous leurs guides descriptifs des produits. Ces guides devraient expliquer comment fonctionne le produit d'assurance et rendre compte de la capacité de la compagnie à offrir un bon rapport qualité-prix aux propriétaires de police.

Assurance-vie temporaire

L'assurance-vie temporaire est tout indiquée pour répondre à des besoins élevés de protection à court terme au coût initial le plus faible possible. C'est ainsi qu'un couple avec de jeunes enfants ou avec un emprunt hypothécaire pourra choisir l'assurance temporaire pour se garantir la protection complète dont il a alors besoin. Un grand nombre de polices d'assurance temporaire répondent efficacement aux besoins d'assurance immédiats tout en offrant la souplesse voulue pour être transformés en un produit d'assurance permanente à une date ultérieure, sans qu'il soit alors nécessaire de fournir une preuve de bonne santé. Cependant, le droit de transformation en une assurance permanente expire vers l'âge de 65 ou de 70 ans. Au moment de souscrire une assurance temporaire, il importe par ailleurs de bien comprendre les options de transformation qui s'offrent à vous. Certaines compagnies limitent les possibilités de transformation en

imposant des restrictions importantes ou offrent un choix très restreint de polices permanentes pouvant être transformées.

Bon nombre de polices sont renouvelables après cinq, dix ou vingt ans sans qu'il soit nécessaire de fournir une preuve de bonne santé. Le coût de l'assurance augmente en fonction de votre âge à la date de renouvellement et la majoration de la prime peut être substantielle au cours des dernières années contractuelles. La protection prend fin à l'âge de 75 ou de 80 ans pour la majorité des contrats temporaires.

Lorsque vous examinez le coût de l'assurance temporaire, n'oubliez pas de tenir compte des éléments suivants car ils ont une incidence sur votre coût total :

- la prime initiale,
- le taux de renouvellement et si une preuve d'assurabilité est exigée ou non au moment du renouvellement,
- la période pendant laquelle vous aurez besoin de la protection, et
- la marge de manœuvre que vous désirez en cas d'évolution de vos besoins ultérieurement.

Une combinaison d'assurance-vie permanente et temporaire dans une même police

De nombreuses personnes ont besoin d'assurance tant à court terme qu'à long terme. Elles nécessitent donc des montants de protection variés pour différentes périodes. Certaines caractéristiques de l'assurance-vie permanente et de l'assurance-vie temporaire peuvent être combinées dans une même police. C'est ainsi qu'il est possible d'ajouter à la plupart des polices permanentes une protection temporaire à coût modique sans avoir à payer de frais de police supplémentaires. Vous vous assurez ainsi d'une couverture adéquate à un coût plus abordable tout en bénéficiant d'une protection permanente de base dont le prix n'augmentera pas.

Autres types d'assurance temporaire

Assurance-vie temporaire décroissante *(également désignée assurance-crédit ou assurance-vie hypothécaire)*

La plupart des établissements de crédit proposent de l'assurance-crédit ou de l'assurance-vie hypothécaire dans le cadre de leurs programmes de prêts ou d'hypothèques. Ce type d'assurance vise avant tout à protéger le prêteur.

L'assurance-crédit ou l'assurance-vie hypothécaire qu'offrent les établissements de crédit consiste généralement en de l'assurance temporaire non transformable (vous ne pouvez donc pas transformer votre protection en un programme d'assurance permanente si vos besoins changent); elle ne comporte aucune valeur de rachat et n'offre aucune souplesse sur le plan des primes. Une police d'assurance-vie personnelle présente des avantages distincts par rapport à l'assurance-crédit ou l'assurance-vie hypothécaire, notamment les suivants :

- vous pouvez décider du montant de la protection car celui-ci n'est pas fonction du solde de votre prêt ou hypothèque;
- vos bénéficiaires peuvent choisir comment utiliser les fonds – qu'il s'agisse de rembourser intégralement le prêt ou l'hypothèque, de se garantir un revenu mensuel ou de répondre à d'autres besoins plus pressants – la liberté de choix revient à eux et non au prêteur;
- vous pouvez choisir le type d'assurance qui répond le mieux à vos besoins et des primes convenant à votre budget – il peut vous en coûter moins que l'assurance-crédit ou l'assurance hypothécaire que vous propose le prêteur; et

- c'est vous qui êtes propriétaire de la police, pas le prêteur. Vous avez la liberté de transférer votre prêt ou hypothèque auprès d'un autre établissement de crédit sans compromettre pour autant votre protection d'assurance-vie.

C'est dans votre intérêt de comparer. Prenez soin de vous assurer vous et non le prêteur.

Assurance collective

Si vous travaillez, il y a de fortes chances que votre employeur vous offre une assurance-vie collective. Vous pouvez aussi souscrire une assurance-vie en tant que membre d'une association, d'un regroupement professionnel, d'un syndicat ou d'un club.

Les régimes d'assurance collective ont l'avantage de garantir une protection de base à un coût modique; toutefois, ils présentent certains désavantages par rapport à une police d'assurance-vie individuelle.

Ainsi, l'assurance collective n'offre pas le droit de regard, la transférabilité ou les choix que prévoit votre police d'assurance-vie personnelle. Un grand nombre de régimes collectifs ou d'association vous assurent seulement aussi longtemps que vous faites partie du groupe. Comme l'assurance collective liée à l'emploi est détenue par l'employeur, ce dernier peut la modifier à sa discrétion lors de la revue annuelle. Par ailleurs, même si la protection offerte dans le cadre d'un régime d'assurance-vie collective peut être transformée en une police individuelle lorsque vous quittez le groupe ou que vous prenez votre retraite, cela n'est pas toujours pratique. En effet, selon votre âge à la date de votre retraite ou de votre départ, transformer votre protection collective existante en une assurance-vie permanente individuelle peut s'avérer très onéreux en supposant que cette possibilité vous soit même offerte.



L'assurance-vie – un bien pouvant jouer plusieurs rôles importants dans la préservation de votre sécurité financière tout au long de votre vie.

L'assurance qui convient à vos besoins – En avoir pour votre argent

Souscrire une assurance-vie est l'une des décisions les plus personnelles et les plus importantes que vous puissiez prendre. L'achat que vous planifiez soigneusement aujourd'hui peut vous bénéficier à vous et à vos êtres chers pour le reste de votre vie. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur le coût d'une assurance-vie. Voilà pourquoi la police la moins chère ne représente pas toujours le meilleur achat. Il est donc important de bien comprendre les facteurs qui ont une incidence sur le coût de votre police d'assurance-vie.

- Sexe – Les femmes paient des primes moins élevées que les hommes parce que les statistiques démontrent qu'elles vivent en moyenne plus longtemps.
- Âge – Plus vous êtes jeune, moins le montant de vos primes sera élevé.
- État de santé et mode de vie – Un mode de vie sain combiné à un bon état de santé vous permettent habituellement de bénéficier de meilleurs taux. Les non-fumeurs ont aussi droit à un rabais.
- Genre d'assurance choisi :
 - Vous payez moins initialement pour une assurance temporaire.
 - Vous payez plus pour une police qui accumule des valeurs de rachat car elle offre des garanties autres qu'une simple protection de base.
- Mode de paiement – Vous débourserez moins d'argent si vous choisissez de payer votre prime sur une base annuelle plutôt que mensuelle.

D'autres éléments peuvent avoir un impact sur la prime que vous aurez à payer.

- Activités professionnelles ou récréatives – Certaines professions ou certains passe-temps ou sports comportent des risques plus élevés que d'autres en ce qui concerne la santé et l'éventualité d'accidents qui pourraient avoir un impact sur la prime que vous aurez à payer.
- Résidence à l'étranger – Les polices d'assurance canadiennes sont établies en fonction des résultats de mortalité à l'échelle nationale. Si vous habitez à l'extérieur du Canada vous pouvez être exposé à un risque de mortalité accru, qui pourrait avoir un impact sur la prime que vous aurez à payer.

Une police comportant des caractéristiques reflétant votre situation actuelle et susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution future de vos besoins constitue sans conteste le meilleur achat.

Obtenir des conseils professionnels

Souscrire une assurance-vie apte à combler vos besoins actuels et futurs peut se révéler un exercice compliqué. C'est pourquoi il est essentiel d'obtenir des conseils professionnels de la part d'un conseiller en sécurité financière compétent qui bénéficie du soutien d'une équipe d'experts.

L'assurance-vie n'est manifestement pas un produit conçu pour convenir à tout un chacun. Votre conseiller en sécurité financière prendra le temps voulu pour déterminer vos objectifs financiers et vos besoins d'assurance, votre seuil de tolérance au risque ainsi que le droit de regard dont vous désirez vous assurer dans la gestion de votre police. Puis, il vous aidera à considérer les options qui s'offrent à vous et à garantir que votre assurance-vie

convient bien à votre situation tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Enfin, vous devez vous assurer que votre police est émise par une compagnie d'assurance solidement établie qui jouit d'une excellente réputation et offre une grande sécurité financière.

La nouveauté n'est pas toujours un gage d'excellence

Votre police d'assurance-vie occupe une place importante dans votre programme de sécurité financière. Si jamais l'on vous suggère d'annuler votre police actuelle, demandez qu'on vous remette une proposition écrite de façon à disposer d'une information complète et exacte. La majorité des provinces se conforment aux directives du Bureau du surintendant des institutions financières et exigent que les conseillers remettent aux clients un relevé de comparaison au remplacement d'une police d'assurance-vie existante.

Communiquez avec la compagnie émettrice de votre police actuelle pour confirmer et vérifier toutes les données du relevé de comparaison afin de pouvoir prendre votre décision en toute connaissance de cause.

Il importe de comparer les facteurs suivants lorsque vous envisagez de remplacer votre police d'assurance-vie actuelle par une nouvelle :

- capital-décès,
- valeurs de rachat,
- primes,
- incidences fiscales,
- éléments garantis, et
- toute autre garantie ou tout autre avenant ajoutés aux polices.

Ne limitez pas votre comparaison à une ou deux caractéristiques seulement des polices, mais évaluez-les toutes.

De plus, prenez soin de comparer les avantages à long terme aussi bien qu'à court terme des deux polices.

Il ne faut pas oublier non plus que la police recommandée à l'origine offre aussi une certaine souplesse. Si vos besoins ont évolué, votre police existante peut sûrement être adaptée à vos nouvelles exigences.

Si vous décidez malgré tout de renoncer à votre police actuelle, ne demeurez surtout pas sans protection. Conservez votre protection actuelle tant que vous n'aurez pas votre nouvelle police en main.

Une assurance-vie sur mesure

Voici quelques moyens à votre disposition pour vous constituer une police d'assurance-vie sur mesure.

Protection en cas d'invalidité

La compagnie d'assurance payera vos primes d'assurance à votre place si vous êtes incapable de travailler par suite d'un accident ou d'une maladie. Il importe de bien comprendre certains points : la définition d'invalidité de la compagnie d'assurance, la période d'attente à satisfaire avant le début de l'exonération des primes et les caractéristiques de toutes les autres prestations que vous recevrez pendant votre invalidité.

Droit acquis de majorer le montant de la protection

Voilà une caractéristique qui pourrait s'avérer très précieuse si jamais, par suite d'un accident ou d'une maladie, vous ne pouviez majorer le montant de votre protection ou deviez payer des primes plus élevées pour le faire du fait de votre non-admissibilité aux taux standards. D'un coût minime, cette garantie vous accorde le droit d'augmenter votre protection d'assurance sans avoir à subir d'examen médical.

Garantie d'assurance en cas de décès par accident (GDA)

Moyennant une prime modique, vous pouvez bénéficier d'une prestation de décès additionnelle en cas d'accident mortel. Il peut arriver, à l'occasion, que l'on vous propose, par la poste, de souscrire une assurance en cas de décès par accident. Alors que la protection proposée peut sembler élevée par rapport à la prime minimale demandée, il est important de comprendre que la prestation ne sera pas versée si vous décédez par suite d'une autre cause qu'un accident. (Un rapport récent de Statistique Canada révèle qu'en 1996 seulement 28 personnes sur 100 000 sont décédées des suites de blessures non intentionnelles.) Nous ne recommandons pas de souscrire la garantie d'assurance en cas de décès par accident pour protéger votre famille ou votre entreprise.

Demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous proposer d'autres moyens de vous garantir une police d'assurance sur mesure.

Choisir la bonne compagnie

Au moment de choisir une compagnie pouvant répondre à vos besoins d'assurance-vie personnelle, plusieurs points sont à considérer :

- Son personnel doit être composé de professionnels hautement qualifiés et bien formés.
- Elle a une excellente réputation au chapitre du service à la clientèle – lorsque vous avez besoin d'aide, les préposés sont facilement accessibles et vous répondent rapidement.
- Vous avez vérifié les cotes de sécurité financière attribuées à la compagnie et ses antécédents au niveau du rapport qualité-prix.

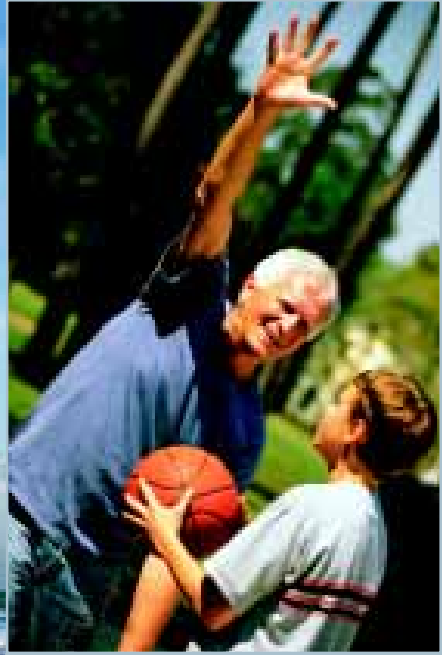
Laissez-nous vous aider

La présente brochure visait uniquement à vous expliquer les rudiments de l'assurance-vie.

Peut-être aimeriez-vous obtenir de plus amples renseignements sur les autres produits et services financiers que nous offrons, en l'occurrence :

- assurance-vie individuelle,
- fonds distincts et REER,
- rentes, FERR et FRV,
- assurance invalidité individuelle,
- assurance individuelle contre les maladies graves,
- assurances maladie et dentaire individuelles,
- assurance commerciale,
- assurance collective,
- régimes de retraite collectifs, et
- prêts hypothécaires.

Vous aimeriez peut-être maintenant savoir plus spécifiquement ce que l'assurance peut faire pour vous et les avantages que vous pourriez tirer de votre propre police. Appelez le bureau de la Great-West le plus près. Vous trouverez le numéro dans l'annuaire téléphonique. Si vous préférez, vous pouvez aussi visiter notre site Web à l'adresse <http://www.gwl.ca> pour obtenir les coordonnées du bureau de la Great-West le plus près de chez vous.



Tirez profit de notre expérience
pour assurer votre avenir financier
et celui de votre famille.

Glossaire de termes d'assurance-vie

Assurance permanente :

Type de produit d'assurance-vie visant à garantir une protection, avec ou sans participation, à l'assuré sa vie durant. La plupart des produits d'assurance permanente comportent une valeur de rachat à un moment donné pendant la durée du contrat.

Assurance temporaire :

Assurance-vie qui prévoit une protection pendant une période déterminée. La prime augmente ordinairement à chaque renouvellement. En général, l'assurance-vie temporaire ne prévoit pas de valeur de rachat.

Assurance temporaire décroissante :

Formule d'assurance temporaire selon laquelle le montant de la protection diminue pendant toute la durée de l'assurance.

Assurance temporaire renouvelable annuellement (TRA) :

Assurance-vie temporaire qui accorde au propriétaire de police le droit de prolonger sa protection à la fin de chaque année. Ce droit de renouvellement est consenti pendant un nombre d'années donné ou jusqu'à ce que l'assuré ait atteint l'âge précisé dans le contrat. Elle est aussi appelée assurance temporaire renouvelable un an (TR1) et la prime augmente généralement chaque année.

Assurance temporaire transformable :

Formule d'assurance temporaire selon laquelle le propriétaire de police peut changer sa police d'assurance temporaire contre une police d'assurance permanente, sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité. La prime pour la nouvelle police d'assurance permanente est habituellement établie en fonction de l'âge de l'assuré à la date de la transformation.

Assurance-vie avec participation :

Type d'assurance-vie permanente admissible aux participations. Ces dernières dépendent d'une variété de facteurs, notamment le rendement des placements, les résultats de mortalité et la gestion des dépenses.

Assurance vie entière :

Voir assurance permanente.

Assurance-vie sans participation :

Type de contrat d'assurance-vie ou de rente aux termes duquel le propriétaire ne touche pas de participations.

Avance de la prime :

Souvent l'option de non-déchéance standard aux termes d'une police permanente avec participation comportant une valeur de rachat qui vise à empêcher celle-ci de tomber en déchéance. Elle s'applique dès le non-paiement de toute prime exigible dans la mesure où la valeur de rachat est suffisante pour couvrir le montant de cette dernière. Elle permet de maintenir la police en vigueur aussi longtemps que la valeur de rachat de celle-ci suffit à couvrir le coût de l'avance.

Avance sur police :

Avance consentie par la compagnie d'assurance au propriétaire de police et garantie par la valeur de rachat de la police d'assurance-vie. Des intérêts sont exigibles sur le montant de l'avance. Le coût net de l'avance représente la différence entre ce que rapporte la police et les intérêts imputés sur l'avance. L'avance sur police peut donner lieu à un revenu imposable alors que le remboursement de l'avance peut ouvrir droit à un crédit d'impôt.

Barème des primes :

Barème illustrant les montants de prime qu'une personne choisit de payer à l'intérieur des paramètres spécifiés dans son contrat. Certaines polices

offrent beaucoup de latitude dans le choix du barème des primes. D'autres précisent le barème des primes dans le contrat; c'est généralement le cas des primes garanties.

Bénéficiaire :

Personne désignée dans la police comme devant recevoir le produit de l'assurance au décès de l'assuré.

Capital-décès :

Montant versé ou payable au décès de la personne assurée aux termes d'une police d'assurance-vie.

Capital-décès croissant :

Option de capital-décès aux termes d'une police d'assurance-vie universelle selon laquelle la valeur totale du compte (teneur en placements) s'ajoute à la protection de base dans le calcul du capital-décès de base.

Capital-décès uniforme :

Option de capital-décès aux termes de l'assurance-vie universelle selon laquelle le capital-décès prévu par la police demeure uniforme. Le montant d'assurance diminue parallèlement à l'accroissement de la valeur totale du compte aux termes de la police. La valeur totale du compte aux termes de la police sert à réduire le coût d'assurance.

Coût d'assurance (CA) :

Frais d'assurance exigés aux termes d'une police d'assurance-vie universelle (habituellement mensuels). Ces frais sont ordinairement basés sur des taux garantis par tranche de 1 000 \$ d'assurance et varient en fonction de l'âge, du sexe, de la classification comme fumeur ou non-fumeur, de la tarification médicale et du montant d'assurance souscrit.

Déchéance :

Résiliation d'une police d'assurance par suite du non-paiement des primes à leur échéance et de l'insuffisance de fonds au titre de la police pour la maintenir en vigueur. La protection garantie par la police est interrompue et

éventuellement résiliée si les primes en souffrance ne sont pas acquittées dans le délai imparti.

Modèle de police :

Présentation utilisée pour aider à expliquer le fonctionnement d'un produit d'assurance, laquelle doit clairement indiquer les éléments garantis et les éléments non garantis du produit.

Montant de la prime :

Montant payable en contrepartie de la protection d'assurance.

Options d'investissement :

Gamme de comptes basés sur des placements à court terme, à long terme ou liés à un indice qui sont ordinairement offerts aux termes d'une police d'assurance-vie universelle. Les options d'investissement indicielles reflètent les fluctuations dans les valeurs de l'indice sous-jacent et peuvent être positives ou négatives compte tenu du rendement réel. En général, une personne peut changer d'une option d'investissement à une autre à son gré, mais pourrait alors avoir à payer des frais de transfert.

Participation :

Voir participation aux bénéfices.

Participation aux bénéfices :

Si les revenus de placement, les résultats de mortalité et de la gestion des dépenses réels sont collectivement meilleurs que les hypothèses utilisées pour soutenir les valeurs garanties, le compte de participation enregistre un bénéfice, lequel s'ajoute à l'excédent (bénéfices non répartis) de ce compte. Chaque année, la compagnie distribue une portion des bénéfices aux propriétaires de police suivant l'approbation du Conseil d'administration.

Personne assurée :

Personne sur la tête de qui repose la protection, et partant, la prime exigible. La proposition d'assurance est remplie à l'égard de cette personne. Il peut s'agir du propriétaire de la police ou non.

Preuve d'assurabilité :

Renseignements médicaux, financiers et relatifs aux habitudes de vie exigés dans le cadre du processus de tarification pour évaluer le risque que présente le proposant qui demande l'assurance-vie. Selon la nature des protections choisies, il peut être demandé au propriétaire de police, à la personne assurée ou aux deux de fournir ces renseignements.

Propriétaire de police :

Personne à qui la police appartient. À moins que la police n'ait fait l'objet d'une cession ou ne comporte une désignation de bénéficiaire irrévocable, cette personne a la faculté d'apporter des modifications à la police.

Renouvelable :

Caractéristique que présentent la plupart des polices temporaires d'être prolongées ou renouvelées jusqu'à leur date d'expiration, sans preuve d'assurabilité. Comme on trouve sur le marché des polices temporaires non renouvelables et non transformables, il importe de porter une attention particulière à ces caractéristiques.

Retrait :

Montant retiré de la valeur de rachat d'une police qui devient alors imposable conformément aux règles fixées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Tout retrait en espèces vient généralement réduire d'autant le capital-décès total. À la différence d'une avance sur police, aucuns intérêts ne sont imputés sur le montant du retrait qui vient alors ralentir la croissance de la valeur de rachat.

Tolérance au risque :

Capacité ou volonté d'une personne d'accepter une baisse de la valeur de ses placements ou une augmentation des primes aux termes de sa police. Un conseiller en sécurité financière devrait évaluer votre seuil de tolérance au risque avant de vous recommander un produit d'assurance-vie.

Valeur de rachat (VR) :

Valeur de rachat versée au propriétaire de police s'il décide de résilier sa police ou d'en retirer des fonds (rachat partiel). Par exemple, la valeur de rachat d'une police d'assurance-vie universelle représente la valeur totale du compte après déduction des frais de rachat applicables, de tout rajustement de la valeur marchande, des frais de retrait et des avances sur police impayées. Le rachat partiel ou total de la police contre sa valeur de rachat peut entraîner des incidences fiscales.

Valeur totale du compte :

Somme du solde de tous les comptes de placement aux termes d'une police vie universelle avant qu'il ne soit tenu compte des frais de rachat, de tout rajustement de la valeur marchande et des frais de retrait.

Vie universelle :

Type de protection d'assurance permanente constituée de deux composantes : l'assurance, aussi appelée le montant d'assurance, et une teneur en placements qui procure l'encaisse ou la valeur totale du compte. La Vie universelle offre plus de choix et une souplesse accrue par rapport à l'assurance permanente en ce qui concerne le paiement des primes et la modification du montant du capital-décès de base. Cependant, le propriétaire de police est plus souvent appelé à prendre des décisions relativement à sa police et doit s'attendre à plus de fluctuations en ce qui a trait aux résultats de la teneur en placements. La Vie universelle offre également un choix de formules de capital-décès et de coûts d'assurance.



LA
Great-West
COMPAGNIE  D'ASSURANCE-VIE